



Compte rendu du Concert'Enjeux du 30 mars 2016

Personnes présentes :

1. Claire Caillat - Concert'Action Lachine
2. Daniel Chainey – Comité Logement
3. Sonia Dionne – Le Parados Inc.
4. Phédia Gottot – Concert'Action Lachine
5. Carolyne Raymond – La maison des Jeunes l'Escalier
6. Carlota Santos – SPVM, PDQ 8
7. Lynn Thibault - Arrondissement de Lachine

Lors de ce Concert'Enjeux, Maitre Gaétane Martel est venue présenter les différents **programmes sociaux de la Cour municipale de la Ville de Montréal.**

La panoplie de programmes offerts s'adressent à la fois aux victimes et aux accusés. D'un côté, ils visent à accompagner les victimes du début à la fin des procédures judiciaires en leur permettant d'accéder à une gamme de services, tandis que de l'autre ils offrent aux accusés l'opportunité de se reprendre en main. L'aide est toujours offerte sur une base volontaire. Ce sont 14500 à 15000 dossiers qui sont traités par an.

La Cour de la Ville de Montréal est la seule en Amérique du Nord à offrir des services sous cette forme, notamment pour ce qui est des services offerts aux accusés.

Une vidéo a été réalisée pour faire connaître ces programmes à travers des témoignages d'intervenants qui travaillent au sein des programmes. [Vous pouvez la visionner ici.](#)

Maitre Gaétane Martel a présenté les 7 programmes existants.

Des dépliants à télécharger existent pour chaque programme :

- [Le programme Côté Cour](#) est un service d'aide professionnelle destiné à toute personne devant se présenter à la cour à la suite d'un événement de **violence conjugale ou familiale**. Côté Cour intervient essentiellement auprès des victimes : femmes, hommes ou enfants.
- [Le programme Conciliation](#) propose aux parties un mode de **résolution de conflit** à la suite du dépôt d'une plainte criminelle. Le programme permet d'identifier la problématique qui est à l'origine du dépôt de la plainte et favorise le règlement du conflit en ayant recours à diverses solutions. Ce programme s'adresse à des gens qui ont d'autres liens que conjugal ou intrafamilial et qui sont amenés à se côtoyer.
- [Le Programme EVE](#) (Entraide Vol à l'Étalage) a été lancé en 1988 afin d'apporter des solutions concrètes au problème de vol à l'étalage qui constitue notamment un des



délits les plus fréquents de la **criminalité féminine**. Il s'adresse aux femmes à travers deux volets : 1^{ère} infraction ou récidivistes.

- [Le Programme PAJ-SM](#) (Programme d'accompagnement justice - **santé mentale**) a démarré sous la forme d'un projet pilote en mai 2008 à la Cour municipale de la Ville de Montréal. Il s'agit d'un programme à caractère social qui vise à offrir un suivi étroit et un accompagnement judiciaire adaptés à la situation des personnes aux prises avec une problématique en santé mentale. Les objectifs visés sont, entre autres, d'offrir une alternative à l'incarcération à des personnes qui ont commis une infraction en situation de santé mentale par le biais d'un suivi serré dans la communauté, et de faciliter l'arrimage entre les réseaux de la justice et de la santé et des services sociaux.
- [Le Programme PAJMA](#) (Programme d'accompagnement justice contre la **maltraitance des aînés**) vise à accompagner les personnes âgées victimes de maltraitance et d'abus tout au long des procédures judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal. L'objectif est d'éviter la récidive.
- [Le programme PAJIC](#) (Programme d'accompagnement justice – **itinérance** à la cour) est un programme offert à la cour municipale de la Ville de Montréal qui vise à aider les personnes ayant déjà vécu une période d'itinérance qui sont présentement dans un processus de réinsertion sociale et qui veulent régulariser leur situation judiciaire. Ce programme vise à diminuer l'impact de la judiciarisation afin de favoriser le cheminement personnel de ces personnes. Il s'adresse à des personnes qui ont une dette.
- [Le Projet Point Final](#) offre un programme éducatif aux personnes déclarées coupables de **conduite ou de garde et contrôle d'un véhicule alors que leurs capacités de conduire sont affaiblies** par l'alcool ou la drogue (et/ou avec un taux supérieur à la limite légale). L'objectif est qu'à terme la personne adopte des comportements responsables.

Deux nouveaux programmes viennent également d'être créés :

- Un programme en toxicomanie dont l'objectif est de cesser la consommation après une cure fermée de 6 mois.
- Un programme pour les personnes à comportements violents

Cette présentation a été suivie d'une période de questions.

Est-ce que la Cour Jeunesse possède des programmes similaires?

Le travail se fait avec les procureurs et les organismes de probation mais il n'existe pas de programme d'accompagnement comme tels.

Le fait que ces programmes n'existent pas pour les accusés ayant moins de 18 ans est reconnu comme un manque par les participants.



Comme milieu lachinois, comment pouvons-nous être plus pro-actif et aidant face à ces programmes?

Le plus important est de faire connaître ces services et de démystifier la plainte à la police. Grâce à ces programmes, une plainte ne s'accompagne pas forcément de conséquences pour la personne accusée. La diffusion de l'information sur ces programmes facilitera aussi l'accès à ceux qui en ont besoin. Des dépliants sont disponibles à la Ville au besoin.

Maitre Gaétane Martel nous **informe qu'un procureur est désigné pour le territoire de Lachine**. C'est la personne ressource pour avoir une information réglementaire quelconque puisque cette personne est au service des citoyens. Nous sommes actuellement en attente du nom de cette personne pour Lachine.